

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 106873-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur BARANDAO Atinga, profession : ingénieur hydraulicien, demeurant à KARA et domicilié à TOMDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 45 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de GMK-DZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DABLA et au Sud par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106874-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AMEGASHIE Komi Mensah, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 25 ca, situé à LOME BAGUIDA SUD-OUEST, connu sous le nom de LA DETENTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 289, au Sud par le lot n° 286, à l'Est par le lot n° 287 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106875-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AMATCHOUTCHOUI Dovi, profession : peintre auto, demeurant à LOME et domicilié à DABARAKONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LOME ANFAME NORD, connu sous le nom de ANFAME NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1244 A, au Sud par le lot n° 1246, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 1243.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106876-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AHIANDZIPE Komi, profession : prêtre, demeurant à LOME et domicilié à AMOUTIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 71 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SEWOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AZIAMALE AGUELI, au Sud par une rue en projet de 14 m et à l'Est par la propriété DODZIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106877-GL déposée le 24-10-2022, Madame ADJAH Fofoe Soeto épouse TSEDI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 53 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 375 A, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par les lots n° 376 B et 375 A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106878-GL déposée le 24-10-2022, Madame AMOUZOU AMETODJI Mawuli Ayaba, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à AKODESSEWA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 20 ca, situé à AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2757, au Sud et à l'Est par le lot n° 2759 B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106879-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AGBOLOTO Fo-Koffi, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOSSIVI EKLOU et au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106880-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AGBOLOTO Fo-Koffi, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 82 ca, situé à KPOGAN AZITIGOME, connu sous le nom de AZITIGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité YOVO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106881-GL déposée le 24-10-2022, Madame BODE Idrissou Safaou épouse GUELPINA, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 26 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 1973 A, au Sud par le lot n° 1974 et à l'Est par une rue de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106882-GL déposée le 24-10-2022, Madame MIVEDOR Ayélé épouse KOUMI, profession : esthéticienne, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 08 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Est par la propriété TOGBUI et à l'Ouest par la propriété SYLVESTRE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106883-GL déposée le 24-10-2022, Madame MENSAHA. Dzigbodi épouse KOFFI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à AGBATA, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété GBOGBO KOKOU, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMETEPE et à l'Est par la route nationale LOME ANEHO de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106884-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur ATAKE Easo-Hanam, profession : enseignant chercheur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AFLAO SEGBEGAN, connu sous le nom de SEGBEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 43 et un lot non numéroté, au Sud par les lots n° 42 et 44, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106885-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur ANONO Yao Sename, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 787, au Sud par la route du carrefour PARDON de 28 m, à l'Est par le lot n° 788 et à l'Ouest par le lot n° 786 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106886-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur EZOU Kossi, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADONSOU AHIABA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106887-GL déposée le 24-10-2022, Madame ABLEVI Adzowa épouse KPELLE, profession : boulangère, demeurant à LOME et domiciliée à GBLINKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 33 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de WATAKLASSOUKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 76, au Sud par les lots n° 72 et 71, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 73.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106888-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur GOMEZ Kokou Adodo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 53 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1453, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 1456 et à l'Ouest par le lot n° 1452.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106889-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur BAKAR Kodjogan, profession : comptable, demeurant à LOME TOKOIN et domicilié à WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAKPE, à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106890-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur WILSON Adjé, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 20 ca, situé à LOME BE, connu sous le nom de KPONOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet de 10 m chacune, au Sud par le lot n° 13 et à l'Ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106891-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur KOUSSAGO Kouhda, profession : soudeur ferrailleur, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATTROME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété AKATO KOMI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété TCHONAPE AGBODJISSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106892-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AGODE Kossi Gadoufio, profession : technicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIABOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106893-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur KOKOU Tassimé, profession : auditeur interne, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AKLAKOUGAN AKLAKOU, connu sous le nom de ADAGBLEME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SAGBO NOVIHOUN, au Sud par une rue en projet de 15 m et à l'Est par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106894-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur FANGNIBO HANVI Anani Gagnon, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE AHLIGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 75 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSEI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété LASSEY ADJETE PHILIPPE, au Sud par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40 m, à l'Est par la propriété ADAMAH TEKOU et à l'Ouest par la propriété ADAMAH AYITE MAWUDUDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106895-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AYENA Kodzo Elon, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 83 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106896-GL déposée le 24-10-2022, Madame TASSA Nana-Gaamba, profession : auditrice interne, demeurant à AGOE et domicilié à MINAMADOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 68 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGOUTO GBEHYO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106897-GL déposée le 24-10-2022, Madame EZI Akossiwa Akofa E, profession : standardiste, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 73 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété APETY, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité WOGOU KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106898-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur SOHOU N'gani Abassi Essodina, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 20 ca, situé à SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1417 A, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par le lot n° 1418 B et à l'Ouest par le lot n° 1416.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106899-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur BOUKARI Nurudin, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ATCHANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 86 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE ZOGBEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 72, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 75 et à l'Ouest par les lots n° 69 et 70.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106900-GL déposée le 24-10-2022, Madame DJIDEAL Salamatou épouse BANGAZOU, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 07 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 717, au Sud par le lot n° 721 B, à l'Est par les lots n° 719 et 720, et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106901-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur LAWSON-BODY Boevi Amegnona, profession : entrepreneur, demeurant à ANEHO et domicilié à HABITAT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 51 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KPOTA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par la propriété FELICIO DE SOUZA, à l'Est par le titre foncier 1092 et à l'Ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106902-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur AYIVI Koffi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 70 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par le lot n° 4, à l'Est par le lot n° 1 et à l'Ouest par le lot n° 2A-2 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106903-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur MENSAH Fo-Gney, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKABA GOKALE DJANIE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106904-GL déposée le 24-10-2022, Madame LOVI Akoko, profession : couturière, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 51 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MIKOSSOKPO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers LAGNON et au Sud par la route LEGBASSITO AGOSSITO de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106905-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur MALAZA Dissindama, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de NOLIGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AZIADEPE KOMLAN, au Sud par la propriété KARKAABRO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106906-GL déposée le 24-10-2022, Madame LAWSON-HELLU Sibi Victoire épouse WILSON, profession : assistante de direction, demeurant à LOME et domiciliée à BATOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 42 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZONE DE REINSTALLATION DES EXPROPRIÉS DU CAMP FIR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 116 et 117, au Sud par le lot n° 121, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 118.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106907-GL déposée le 24-10-2022, Madame MISSEWOU Améyo Akpédjé épouse EZE, profession : chef d'agence, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA AHONKPOE, connu sous le nom de AHONKPOE AMEDEKA KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBO AMEDEKA A, et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106908-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur SODJI Kwam M, profession : agent de maintenance, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 20 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAGBA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106909-GL déposée le 24-10-2022, Monsieur ONIANKITAN Komote, profession : ingénieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 92 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZEMEKY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106910-GL déposée le 25-10-2022, Madame SALIFOU Hadzara, profession : commerçante, demeurant à ASSAHOUN et domiciliée à ASSAHOUN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de YEWEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NYAME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106911-GL déposée le 25-10-2022, Madame SALIFOU Hadzara, profession : commerçante, demeurant à ASSAHOUN et domiciliée à ASSAHOUN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété WOASSI AGBODJISSODE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106912-GL déposée le 25-10-2022, Madame D'ALMEIDA Ayélé Murielle, profession : agent logistique, demeurant à LOME et domiciliée à BE KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 48 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de TAMANYE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 33, au Sud par le lot n° 35 B, à l'Est par le lot n° 34 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106913-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur TSEDZE Komi Mensah, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 02 ca, situé à YOKOE, connu sous le nom de GBLENKOMEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 27, au Sud par le lot n° 26 B, à l'Est par le lot n° 33 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106914-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur DUNYA Komla Domefa, profession : maçon carreleur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOMADJI et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106915-GL déposée le 25-10-2022, Madame AZAGLO Ayawa Justine, profession : horlogère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 67 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 85 et 87A, au Sud par le lot n° 89, et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106916-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KUWONU Komla Elom et Mme ASSOTI Essolizam Benjamine, profession : vendeurs, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KLOWOE et à l'Est par une rue en projet de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106917-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KPETEMEY M. Ayaovi Mawuli, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AVE MARIA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 64 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de VODOUGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété HOUNKPATI, au Sud par la propriété HOUNKPATI AMOUSSOU, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par la propriété KPETEMEY M. AYAOVI MAWULI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106918-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KPETEMEY M. Ayaovi Mawuli, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AVE MARIA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 68 ca, situé à AKLAKOU, connu sous le nom de DJEKONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ZINSOU-AGBAZIN et à l'Ouest par la route nationale n° 36.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106919-GL déposée le 25-10-2022, Madame DABLA Hélène épouse VIVIERS, profession : ménagère, demeurant à France et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route nationale n° 5 LOME KPALIME de 70 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUNKPATI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106920-GL déposée le 25-10-2022, Madame AGBOWOKUNU Mawuto épouse TIDJANA, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOADIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 08 ca, situé à ANEHO LOLAN, connu sous le nom de MESSAN-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LAWSON et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106921-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur PIETRI Pero Dovi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à HANOUKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 33 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 1545 A, à l'Est par les lots n° 1546 et 1538 et à l'Ouest par les lots n° 1545 A et 1536-1537 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106922-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KODOMA Essozimna, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJAKPASSOU MOKLI KOMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106923-GL déposée le 25-10-2022, Madame AFAMBO Amavi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 93 ca, situé à TOGBLE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité GAVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106924-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur MOGAN Komi Elom, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 74 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de ANYIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 782, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 783 et 781 B, et à l'Ouest par le lot n° 777.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106925-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur MOGAN Koffi Alexis, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 86 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1355, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, et à l'Est par le lot n° 1358.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106926-GL déposée le 25-10-2022, Madame GANIYOU Djemilatou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 85 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 846, au Sud par le lot n° 844 B, à l'Est par une rue non dénommée de 19 m et à l'Ouest par le lot n° 845.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106927-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur GNASSINGBE H. Essolissam, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route KEGUE AGOE NYIVE de 28 m, au Sud par le lot n° 1168 Bis C, à l'Est par le lot n° 1168 Bis B et à l'Ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106928-GL déposée le 25-10-2022, Ms. EKE-AMEWUNU Atsu Mawuena Alphonse et EKE-AMEWUNU Etsè Mawulikplim, profession : artistes de la chanson, demeurant à FRANCE et domiciliés à PARIS, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 56 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété BLAM, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOYAH ISRAEL.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106929-GL déposée le 25-10-2022, Madame AZONSOU Adjovi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à AGBODRAFO GBODJOME, connu sous le nom de AGBEMENOU KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ETOU KOUASSI JEAN, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106930-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur D'ALMEIDA Ayi Billy, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 86 ca, situé à BE, connu sous le nom de ANFAME-KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 600 B, et à l'Ouest par le lot n° 598.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106931-GL déposée le 25-10-2022, Madame TCHAGOUNI Rachida, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ADJOUGBA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 78 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de HAVUTAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIADEDZI ADANLESSOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106932-GL déposée le 25-10-2022, M. et Mme NAKOU Kokou et KONOU-AKAKPO Dovi épouse NAKOU, profession : conducteur et commerçante, demeurant à LOME et domiciliés à TOKOIN FOREVER, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité AHADJI-DRAH, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106933-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur NICOUE Kouété Vignon, profession : responsable financier, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 50, au Sud par le lot n° 48, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 49 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106934-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur TORA Kpalega, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à KOSSIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 144 A, au Sud par une réserve administrative, à l'Est par le lot n° 145 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106935-GL déposée le 25-10-2022, Madame TOMFAYI Assetelme Afata, profession : enseignante, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOKUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 88 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPOTO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMEGNRAN, et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106936-GL déposée le 25-10-2022, Madame DJINKPOR Essi Mawusé, profession : linguiste, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AHALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106937-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur TOUGOUDINE Adjoum, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à SEGBE KLEME, connu sous le nom de KLEME KPODZI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HAVON, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106938-GL déposée le 25-10-2022, Madame BISSILON Bebeya, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ADETIKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVE KPETA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété DZIVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106939-GL déposée le 25-10-2022, Madame ATITSEY Akuvi Dofoe épouse KINKPA, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 54 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 524, au Sud par le lot n° 523 B, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 513.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106940-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KINKPA Koffi, profession : cadre de banque, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 12 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 525, au Sud par le lot n° 524, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 514.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106941-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur ATISSEY Kodzo Lolowu, profession : juriste, demeurant à AGOE et domicilié à KITIDJA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 54 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 523 A, au Sud par le lot n° 522, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 513.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106942-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KOULI Koffi Achille, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 31 ca, situé à SANGUERA KPODJI, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOMBELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106943-GL déposée le 25-10-2022, Madame WOGOMBOU Ablavi Julienne épouse FOLI, profession : LOME, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 81 ca, situé à LOME BE, connu sous le nom de BE-KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AKOE SABA et à l'Est par une ruelle de 06 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106944-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur TSOGBE Yawo Agbessi, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de BATOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 513, au Sud par le lot n° 509, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 510.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106945-GL déposée le 25-10-2022, Madame HOUNMALI Neyovi Madodi, profession : gestionnaire, demeurant à USA et domiciliée à USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 495, au Sud par le lot n° 493, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 489.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106946-GL déposée le 25-10-2022, Madame ADANOU Afi Obuibé épouse TOME, profession : coiffeuse, demeurant à LOME BE et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 38 ca, situé à ADAKPAME, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1336 A et 1337 A, au Sud par la rue de l'église Baptiste de 18 m, à l'Est par le lot n° 1337 A et à l'Ouest par le lot n° 1336 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106947-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur GROH Kokou Richard, profession : infirmier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 43 ca, situé à ADIDOGOME APEDOKOE AGOKPANOU, connu sous le nom de ATTIGANGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HENODJI ADAKOHOUN et au Sud par la ligne de la haute tension LOME KPALIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106948-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur ABOKOU Annassou, profession : conseiller en informatique, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 02 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSEI, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 22 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DRAFOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106949-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur SEKPE Kodjo Alain A, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 21 ca, situé à AGBODRAFO KPESSEI, connu sous le nom de DRAFOE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DRAFOE et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106950-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur AKPATIGBE Komi, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO LOGOTE, connu sous le nom de ADELAKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWOESSAN, et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106951-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KPOTO Koami Richard, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété KOUMONDJI YAWAVI et à l'Ouest par la route SEGBE AKATO VIEPE de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106952-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur ZILEVU Yawovi M, profession : ingénieur informaticien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106953-GL déposée le 25-10-2022, Monsieur KANGNIGAN Kouevi Kokou, profession : agent, demeurant à KARA et domicilié à KARA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 61 ca, situé à AFLAO SEGBE AKATO AVOEME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBONOUGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106954-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur YACOUBOU Djibril, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 56 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAYISSAN KODJO ZOTE et au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106955-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur KOUASHE Evard, profession : animateur radio, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 97 ca, situé à AFLAO SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de WOUGOME-DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIGAH et au Sud par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106956-GL déposée le 26-10-2022, Madame AWAGA Abra Esse, profession : sage-femme, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO KLEME AGOKPANOU, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KUWONU et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106957-GL déposée le 26-10-2022, Mmes TCHAGNENI Bounianatou et APOU Rachida, profession : caissière et commerçante, demeurant à LOME et SOKODE et domiciliées à LOME et SOKODE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 61 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété EKLOU AMEGANTSE, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 22 m.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106958-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur NICOUE Djahlin, profession : tailleur, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 41 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NICOUE KOUETE S, et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106959-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur EKOUE Foly, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de HETSIAMI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 87 B, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par le lot n° 88.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106960-GL déposée le 26-10-2022, Madame ASSIMTI Malabouena, profession : déclarante en douanes, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 75 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par le lot n° 222 et à l'Est par le lot n° 221 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106961-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur AKODA Kodjo, profession : maçon, demeurant à AGOE et domicilié à ADJOUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TEKPE DENU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106962-GL déposée le 26-10-2022, Madame ASSIMTI Malabouena, profession : déclarante en douanes, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 27 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 222, à l'Est par le lot n° 223 et à l'Ouest par le lot n° 221 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106963-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur TOMBO'OUA Baoura, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à GBZETSAN, connu sous le nom de AVAVETO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LAMBLI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106964-GL déposée le 26-10-2022, Madame WOLOU-DJELE Obidon Ilenadjo, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 00 ca, situé à TOGBLE KOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOVI YAO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106965-GL déposée le 26-11-2022, Madame KODJO Ruth Gloria épouse AHOBLE, profession : cuisinière, demeurant à AGOE et domiciliée à ADJOUGBA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GOLOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106966-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur AKPI Koami, profession : conseiller juridique, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 64 ca, situé à SANGUERA GBOMAME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AZIABOU KOUGBOASSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106967-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur LOOKY Tchapo, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à SORAD, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 09 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 447 Bis, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par le lot n° 448.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106968-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur KOTOR Komlan Mawulolo, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 37 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de GAKLI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 629, au Sud par le lot n° 627, à l'Est par le lot n° 636 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106969-GL déposée le 26-10-2022, Madame AKUATSE Abra Dzifa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 93 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété des héritiers KETY, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106970-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur MOUKPE E. Matthieu, profession : directeur de société, demeurant à TCHIFAMA et domicilié à TCHIFAMA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 36 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOMADJI ATTISSO et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106971-GL déposée le 26-10-2022, Madame GBEKU Amè Enyonam, profession : chef d'entreprise, demeurant à LOME et domiciliée à SEGBE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété AZIAHA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106972-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur SEHOUBO Dotchou, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 43 ca, situé à LOME AFLAO TOTSIVI, connu sous le nom de TOTSIVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1348, au Sud par les lots n° 1346 et 1345, à l'Est par une placette et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106973-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur DANSOU Apéti Pierre, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à DJASSEME, connu sous le nom de SABOTI CONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité NYAVOR HUSRUIVI et à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106974-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur KPOENOU Kossigan O, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AKOLI, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106975-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur BADO Komi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOKA-EKLOU KOMLAN et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106976-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur BLANTAIL Yawo, profession : enseignant, demeurant à AGOE et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TOGBUI A. K. I. BAKPA, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la collectivité AGOUZE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106977-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur OUSSIMAN Souleman, profession : ingénieur génie civil, demeurant à TSEVIE et domicilié à DJAGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 36 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SAKPLETO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106978-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur LAMBONI Yaya, profession : menuisier, demeurant à BARKOISSI et domicilié à BARKOISSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à LEGBASSITO KOVE, connu sous le nom de ATTIOIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZIANDJIPE et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106979-GL déposée le 26-10-2022, Madame ZIKPI Ama Dela, profession : secrétaire bureautique, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AZIANOGBE, au Sud par la route SANGUERA LEGBASSITO de 28 m, et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106980-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur AMOUZOU Folly, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 24 ca, situé à ANFOIN, connu sous le nom de KOUTIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété GABIAM, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOVI AKAKPO et DOVI MESSAN, à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106981-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur AMOUZOU Folly, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 88 ca, situé à ANFOIN, connu sous le nom de GAME KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU KARL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106982-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur AMOUZOU Folly, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à ANFOIN, connu sous le nom de KOUTIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété GABIAM et à l'Ouest par la route nationale ANEHO TABLIGBO de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106983-GL déposée le 26-10-2022, Madame AGBOLO Djatougbe, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 00 ca, situé à ANEHO KPOGAN, connu sous le nom de AGBETIKO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la voie ferrée LOME ANEHO, à l'Est par les propriétés AJAVON ATAH AYIVI et AGBAVITO AFANGBEDJI et à l'Ouest par la propriété AJAVON ATAH AYIVIH.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu AGBOLO Kokouvi Agbé Agbé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106984-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur GATOR Kodzo, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME ABLOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 435, au Sud par la route ADIDOGOME SEGBE de 30 m, à l'Est par le lot n° 447A et à l'Ouest par le lot n° 446.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106985-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur DUSSEY Komlavi K. Mawuko, profession : vitrier, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 11 ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété SODEDJI GELI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106986-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur DUSSEY K. Koku Kudamenu Mawuko, profession : tourneur ajusteur, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DJOKPE KOMLAN et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106987-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur DUSSEY Komlavi K. Mawuko, profession : vitrier, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DJOKPE KOMLAN et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106988-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur TAKASSI Nikabou, profession : commercial, demeurant à AGOE et domicilié à KOSHIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété AKI, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par la propriété ADJENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106989-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur AYIVI Ayikoé, profession : ferronnier-soudeur, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à AFLAO SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété EKPO AYIVON GBON, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106990-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur DOUSSE Dodji, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 26 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété AHETO MARIETTE E, au Sud par la propriété AHETO D. KOSSI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106991-GL déposée le 26-10-2022, Madame ADZAHO Kossiwa S. Alice, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à DOUMASSESE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 41 ca, situé à LOME ADIDOGOME, connu sous le nom de GBLENKOMEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AMOUZOU MIDEJJI, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOWOU KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106992-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur ASSEM Tchantè, profession : agent commercial, demeurant à TABLIGBO et domicilié à AGBOKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE AHONKPOE, connu sous le nom de ZOGBEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LABA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106993-GL déposée le 26-10-2022, Madame KOUVAHE K. Semadegbé, profession : ménagère, demeurant à ANEHO et domiciliée à KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 94 ca, situé à ZALIVE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 12 m chacune, à l'Est par la propriété TOULOR SOSSOU et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106994-GL déposée le 26-10-2022, Madame PIGNANDI Pinouwè, profession : commerçante, demeurant à AGOE et domicilié à ZOPOMAHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKOUKLA et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106995-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à GTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 18 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 2296 et 2297, au Sud par le lot n° 2291, à l'Est par le lot n° 2292B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106996-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à GTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à ADETIKOPE DEWUIME, connu sous le nom de DEZUIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIAGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106997-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur TSEKPUIA Komi Venunye, profession : officier des FAT, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1302, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 1304-B et à l'Ouest par le lot n° 1303.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106998-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur TSEKPUIA Komi Venunye, profession : officier des FAT, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 81 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de APESBITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AMAGLO et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106999-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur TOULASSI Simon Komlan, profession : maître soudeur, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMAH AYI B. EBEN-EZER et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107000-GL déposée le 26-10-2022, Madame SOSSOU Ayaba Danssi épouse AMOUSSOU, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOADIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 30 ca, situé à AFLAO TOTSI, connu sous le nom de ADIDOADIN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 356 A, au Sud par le lot n° 357 A, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 355.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107001-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur SANBENA Kanikatoma D, profession : consultant, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 30 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de APESITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMATADOR JOEL et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107002-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur SANBENA Kanikatoma D, profession : consultant, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 29 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de WOUDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJELI BEATRICE et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107003-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur MENSAH Dossou, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à PA DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de WEGODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par la réquisition n° 59828, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KITEGI et à l'Est par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107004-GL déposée le 26-10-2022, Monsieur GOKA Kokou Selom, profession : revendeur, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 66 ca, situé à SANGUERA NANEGBE, connu sous le nom de ZOSSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route AGOE NYIVE SANGUERA de 28 m, au Sud et à l'Est par la propriété MLAGANI KOMLAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107005-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur BADJOGOU Komi Mawuna, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 20 ca, situé à ADETIKOPE TONOUKOUTI, connu sous le nom de DZOGBEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété DZOKPE FIANYO THEOPHILE, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107006-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AKLOBI Amavi, profession : technicien, demeurant à LOME et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 807B, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 810.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107007-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AMEGAN Ananon, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à KOSSIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ZANTE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107008-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur KUDAWOO Komi Dzidzoghé, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 06 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DARRAH AMOUZOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107009-GL déposée le 27-10-2022, Madame ISSIFOU COMLAN Ramatoulaye épouse DAGLORIA, profession : employée de société, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NUNYAKPEN AGNOKO et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107010-GL déposée le 27-10-2022, Madame ATAKPA Ayaba, profession : ménagère, demeurant à ATAKPAME et domiciliée à AGBO KPOTAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 44 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété SESSOAFIO KOSSI et à l'Ouest par la collectivité AKPALO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107011-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur KOUYONE Kokouvi Ognadon, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOKPA KOSSIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107012-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AGODA Nassirou, profession : assistant médical, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZOSSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 263 A, au Sud par le lot n° 262, à l'Est par le lot n° 271 et à l'Ouest par un passage de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107013-GL déposée le 27-10-2022, Madame VIAGBO Akossiwa épouse ADJOKOU, profession : sage-femme, demeurant à AGOE NYIVE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété ADJOYI RENE et à l'Ouest par la propriété AGBANA NOUWOZAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107014-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AWUTEY Aimé Fabien, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPELI YAWO et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107015-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AWUTEY Aimé Fabien, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété BOSSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107016-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur KOBONON Yaovi Dodzi, profession : comptable financier, demeurant à AGOE et domicilié à DIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 78 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété BADAGBON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107017-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AMEGNIHO Kossi, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à KPEDEVIKOPE, connu sous le nom de TOMADJEKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TENGUE et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107018-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur KPODAR Ekue, profession : commerçante, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à HEDZRANAWOE TOKOIN, connu sous le nom de PUKAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 26, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le boulevard du Zio de 20 m, et à l'Ouest par les lots n° 22 et 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107019-GL déposée le 27-10-2022, Madame WILSON-BAHUN Ayoko Akpédjé, profession : cuisinière, demeurant à ANEHO et domicilié à ANEHO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 66 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSEI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DJADOU et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107020-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur DAKLU Kokou, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 32 ca, situé à SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route AKATO DEME de 30 m, au Sud et à l'Est par la propriété KPATA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107021-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur OGOUNBODE Ezikaya, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GUELI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107022-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur MANGOU Anatere, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 59 ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKPATCHA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107023-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur OUMOROU Moukaila, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 19 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 703 et 705 A, au Sud par le lot n° 706, à l'Est par le lot n° 704 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107024-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur DJIN AKPANA Assa, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 33 ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité SAKPO, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATAGBA SODZEDO, à l'Est par la propriété KUMAZAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107025-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AMAH-AGBONOU Mohamed, profession : boucher, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVOYI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107026-GL déposée le 27-10-2022, Madame KIMAN Mamessilé épouse KPONDJESSO, profession : consultant informatique, demeurant à Allemagne et domiciliée à ALLEMAGNE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DANKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107027-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur N'TCHABE Kpabou, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOMANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107028-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur MOUTA Anapissou, profession : agent de douanes, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 674, au Sud par le lot n° 676 A, à l'Est par le lot n° 677 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107029-GL déposée le 27-10-2022, Madame AMOUZOUGAN Ayoko épouse AZIAMBLE, profession : commerçante, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 589, à l'Est par le lot n° 588 C et à l'Ouest par le lot n° 588.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107030-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur NOUTCHET Komlavi Ametefe, profession : menuisier aluminium, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 28 ca, situé à SANGUERA KONHE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TENGUE, à l'Est par la collectivité BAKP NOJWOKPO, et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107031-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur NOUTCHET Komlavi Ametefe, profession : menuisier aluminium, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 70 ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 1086 B, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par le lot n° 1085.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107032-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur MOUMOUNI Saibou, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à GAKLI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107033-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur AGBO Yaovi, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 81 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DAGBOVI, au Sud par une rue de 30 m, à l'Est par la propriété ADANLETE et à l'Ouest par la propriété KUNAKEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107034-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur SEWA Djanta, profession : revendeur, demeurant à ALLEMAGNE et domicilié à ALLEMAGNE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 88 ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBONFOUN et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107035-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur KASSIM AL-Fousseni, profession : comptable assistant, demeurant à AGOE et domicilié à FIDOKPUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à TOGBLE KOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOVI K. PAUL et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107036-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur ADAMOU Moumouni, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 10 ca, situé à TOGBLE, connu sous le nom de KOTOKOLI ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHODIKPE-BENISSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107037-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur ASSIH Dilanebiwedeou, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 43 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BLAPOUTI et au Sud par la voie de contournement de la CEDEAO de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107038-GL déposée le 27-10-2022, Madame ASHIABOR Adjowa épouse AMOUZOU, profession : retraitée, demeurant à LOME TOKOIN et domiciliée à TRESOR, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 08 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EGBLA KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107039-GL déposée le 27-10-2022, Monsieur NOVE Koudzo, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 23 ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107040-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur OURO-BANG'NA Wahabou, profession : cadre commercial, demeurant à AGOE et domicilié à DALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 48 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KINVI-BOH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107041-GL déposée le 28-10-2022, Madame MIENSO Mablé épouse LAWSON, profession : adjoint au maire, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02 a 19 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de YOHONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GNAVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107042-GL déposée le 28-10-2022, Madame MIENSO Mablé épouse LAWSON, profession : adjoint au maire, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de YOHONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GNAVI et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107043-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur SMAILA Yessoufou, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à DOULASSAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca, situé à AMOUTIEVE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAKA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107044-GL déposée le 28-10-2022, Madame AGBO Yaa Mana, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de CAMP FIR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ANANI FOLLY DOHO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107045-GL déposée le 28-10-2022, Madame TESSI Ayoko épouse SASSOU, profession : ménagère, demeurant à AGBATA et domiciliée à AGBATA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 90 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de feu AKAKPO AGBASSA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107046-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur SASSOU Apéléte, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE PA DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 08 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rue non dénommées de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAKPO KODJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107047-GL déposée le 28-10-2022, Madame TESSI Adakou, profession : ménagère, demeurant à AGBATA et domiciliée à AGBATA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AZOMEDON, au Sud par une rue de 12 m et à l'Est par la propriété FETOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107048-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur SASSOU Apéléto, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE PA DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 132, à l'Est par le lot n° 136B et à l'Ouest par le lot n° 135.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107049-GL déposée le 28-10-2022, Madame YACOUBOU Afoussetou épouse AFO, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ADETIKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 53 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ZOGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEDZI KOMLA et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107050-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur DAGAWA Hounkpati, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 47 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété DOLAH AFANYOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107051-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur DAGAWA Hounkpati, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété JOHNSON AMISSANH M, et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107052-GL déposée le 28-10-2022, Madame HOMAWOO Ablavi Sepopo, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GUMEDZOE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la réquisition n° 52097.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107053-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur DAGAWA Hounkpati, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 81 ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 748, au Sud par le lot n° 750, à l'Est par le lot n° 751 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107054-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur KOUSSIKPOR Kokouvi Mensanvi, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 66 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUSSIKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107055-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur KOUSSIKPOR Kokouvi Mensanvi, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUSSIKPO ANANI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107056-GL déposée le 28-10-2002, Monsieur ATAYI Ayi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMADENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107057-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur SEWONOU Kodjovi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 88 ca, situé à BE ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par les lots n° 276 et 278, à l'Est par le lot n° 279 et à l'Ouest par le lot n° 273.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107058-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur KAKPO Tete Komi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 65 ca, situé à BE ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 488, à l'Est par le lot n° 489 et à l'Ouest par le lot n° 485.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107059-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur SEWONOU Kodjovi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 61 ca, situé à BE ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 453 et 455, au Sud par une rue de 16 m et le lot n° 456B, à l'Est par le lot n° 458 et à l'Ouest par le lot n° 454A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107060-GL déposée le 28-10-2022, Madame DOSSOU Véronique Mana, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité EWOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107061-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur SANOU Amah Agbekponou, profession : agent de sécurité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ADAKOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107062-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur GUENOUKPOTI Kokou, profession : peintre auto, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété FOLI FOLI, et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107063-GL déposée le 28-10-2022, Madame TOKANOU Afi Dzidudu épouse, profession : retraitée, demeurant à AGBATA et domiciliée à AGBATA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LANKPOZON et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107064-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur KOUSSOU Yaovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AWATAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 3, à l'Est par les lots n° 2 et 2bis et à l'Ouest par le lot n° 1B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107065-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur HONYIGLOHA. Edo Komla, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à N'KAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO TOTSIVI, connu sous le nom de GBLINKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 357, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par les lots n° 359 et 360, et à l'Ouest par le lot n° 355.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107066-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur AGBEKPONOU Amavi, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 50 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIABA AGBE et à l'Est par le titre foncier n° 33389 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107067-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur NOAMESHIE Kossi Dodji, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AMEGBE SRONKPO et à l'Est par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107068-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur NOAMESHIE Kossi Dodji, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 13 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité AMEGBE SRONKPO, à l'Est par une rue existante de 18 m et à l'Ouest par la propriété BIOMKPO ADONYO AZIALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107069-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur ADADE Lawson Kleber, profession : opérateur de production, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 32 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de O'LODGE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété AVIH, à l'Est par la propriété OCANSEY, et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107070-GL déposée le 28-10-2022, Madame KEOU Nyédopé, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1, au Sud et à l'Est par une réserve administrative affectée, et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107071-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur AKANI Marcel Aminou, profession : sans profession, demeurant à AGOE et domicilié à KOVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE KOVE, connu sous le nom de APEDO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWUI YAO TOGBUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107072-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur ATTIOGBE Komlan, profession : mécanicien auto, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 36 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DZILAN MOTOGBE, au Sud par un passage existant de 06 m et à l'Est par la propriété AYIGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107073-GL déposée le 28-10-2022, Madame TEKPOR Adzo Akofa, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 00 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 06 m, au Sud par le lot n° 3 B, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107074-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur AKONDO Ouro-Gafou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 383B, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété ADONSOU ZOGLI et à l'Ouest par le lot n° 382.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107075-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur DOHON SIATEY Ayaovi, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 00 a 86 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété AHOUEGNINOU ASSIAKOLEY, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété LASSEY EDOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107076-GL déposée le 28-10-2022, Madame KANGNI DJAGOUE Nongbolé, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 31 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AHOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété AGBODJAN, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 12 m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107077-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur AWOUME Komi Edem, profession : inspecteur du travail, demeurant à KPALIME et domicilié à NYIVEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 77 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPONHA AZAGOUNOSHI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107078-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur OLYMPIO Mawuenam, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à ADAWLATO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété OLYMPIO, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107079-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur DOUTI Nakoti, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KLEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 07 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 08 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité FUASSIAKO, et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107080-GL déposée le 28-10-2022, Monsieur ABENTE Abdou Moumouni, profession : retraité, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 51 a 57 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité GBEGNEDI, au Sud et à l'Est par la propriété AGBANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107081-GL déposée le 28-10-2022, Madame ADADI Akossiwa Séna, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à SEGBE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODOBAWOU, et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.